

# PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## de COBONNE du 9 juin 2020

Présents : MM. José LOTHE, Raymond FARNIER, Mme Cécile MATHIEU, MM. Fabrice MANGAULT, Serge ALAIN, Franck GENCEL, Mme Josiane GAUTHIER, MM. Thierry RAILLON, Dominique RENÉ.

Absent : MM. Raphaël CUER

Secrétaire de séance : Mme Cécile MATHIEU.

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a averti M. le préfet de la Drôme qu'en raison des précautions sanitaires, la séance du Conseil se tenait dans la salle communale.

M. le Maire rappelle aussi qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire a été abaissé à la présence d'un tiers des conseillers. Le quorum étant atteint, la séance du Conseil est ouverte à 20h 40.

En raison de la présence de public, M. le Maire lit le procès verbal du Conseil du 9 février 2020. Il demande aux Conseillers s'ils ont des observations à formuler. Aucune autre remarque ni observation n'étant présentées, M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil qui l'adopte à l'unanimité des présents.

### **1<sup>re</sup> délibération**

M. le Maire informe le Conseil que M. Gobbo, architecte qui a élaboré le plan du réservoir d'eau des Bourbous, ayant cessé ses activités, il a fallu trouver un accord avec un autre architecte qui accepte de collaborer à ce travail et de signer les documents.

Avec l'accord de M. Gobbo, nous avons contacté M. Jean-Charles Gaux, architecte ayant son agence à Crest qui a accepté. M. Le Maire demande au Conseil d'approuver que M. Gaux désigné pour succéder à M. Gobbo.

*Délibération adoptée à l'unanimité des présents.*

### **2<sup>e</sup> délibération**

M. le Maire informe le Conseil que la convention signée le 16/05/ 2017 entre la commune de Cobonne et le Syndicat des Eaux Mirabel-Piégros-Aouste, est arrivée à échéance le 14/05/ 2020, et il propose au Conseil de la renouveler pour 3 nouvelles années afin de conserver le maillage des réseaux entre Aouste et Cobonne.

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a lui-même pris contact avec le Syndicat pour rappeler qu'il n'y avait eu d'augmentation du tarif de l'eau et que la convention ayant montré son utilité, il convenait de la renouveler sans aucun changement. Le Syndicat a donné son accord.

M. Le Maire demande au Conseil de renouveler cette convention.

*Délibération adoptée à l'unanimité des présents.*

## Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que 4 masques (2 masques en tissu, 2 masques chirurgicaux) ont été distribués à chacun des Cobonnois. Il informe également que des masques sont encore disponibles et qu'un certain nombre a été réservé afin de prévenir une 2<sup>e</sup> vague épidémique. 300 masques ont été donnés par la Région, 210 par la CCVD parmi lesquels 50 sont destinées aux seniors considérés comme personnes à risque. La Commune en a également achetés, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Association des Maires de la Drôme ou de la CCVD. Elle a également acheté du gel hydroalcoolique.

Le coût de ces achats se monte à 2199,61 €, subventionnés à 50% par l'État.

L'école accueille les élèves depuis le 12 mai et quasiment tous les élèves sont présents. Pour respecter les mesures sanitaires, la salle communale a été transformée en salle de classe.

La cantine n'a pas repris, les enfants qui restent à l'école pour déjeuner, apportant un repas froid fourni par leurs parents.

Une des employées communales qui assurait le service de la cantine est en arrêt de maladie jusqu'au 3 juillet. Des parents se relaient pour assurer la surveillance des enfants pendant le temps du déjeuner avec la seconde employée communale.

5 permis de construire ont été déposés.

Le ministère de l'Éducation nationale propose à toutes les communes rurales de leur verser une subvention d'un montant égal à ce que chaque commune accepte d'investir, pour acquérir du matériel informatique. Le montant minimum est de 3000 € (1500 + 1500). Mme la directrice nous a informé qu'elle-même et son collègue étaient intéressés par cette proposition et le Conseil a donné son accord pour qu'ils fassent faire les devis, étant entendu que le prochain Conseil municipal sera appelé à se prononcer. Le câblage pour l'installation de la Wi-fi dans la salle communale sera fait par deux conseillers.

Les études préalables au schéma directeur de l'eau se poursuivent. Des recherches de fuite sur le réseau ont été faites dans la nuit du 19 au 20 mai. Une fuite a été détectée, située entre la mairie, le quartier de la mairie et l'allée Tramelas.

Le 2<sup>e</sup> tour des élections municipales est prévu le 28 juin. M. le Maire rappelle que 2 conseillers doivent être élus. Le tableau de permanence des conseillers actuels est validé.

L'achat d'un téléphone portable pour le Maire et/ou le 1<sup>er</sup> Adjoint est évoqué. Le Conseil donne un accord de principe, qui sera validé par le prochain Conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40.*

Le secrétaire de séance, Cécile MATHIEU

Le Maire, José LOTHE